

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 26/10/2023**DEMANDEUSE :**

LIEU : Rue Artan, 117A
OBJET : isoler les toitures d'une maison unifamiliale
SITUATION : AU PRAS : en zone d'habitation
AUTRE(S) : bien inscrit d'office à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale
ENQUETE : du 29/09/2023 au 13/10/2023
REACTIONS : 0

La Commission entend :

Pour la demandeuse

La Commission émet l'avis suivant à huis clos :

1. Considérant que le projet vise à isoler par l'extérieur les toitures d'une maison unifamiliale, en dérogation à l'art. 6 du titre I du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) (toiture - hauteur) ;

Historique :

2. Vu l'autorisation de bâtir du 21 février 1911 visant à « construire une maison » ;
3. Vu le permis d'urbanisme du 12 juin 2001 visant à « couvrir une cour au rez-de-chaussée, réaliser des modifications intérieures, aménager un logement unifamilial (au lieu de deux logements) et rehausser un mur mitoyen (au n° 44 de la rue Thomas Vinçotte) » ;
4. Vu que le bien date d'avant 1932 et que, dès lors, il est inscrit d'office à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Volumes :

5. Considérant que l'isolation des toitures entraîne une rehausse de 15 cm, ce qui déroge à l'art. 6 du titre I du RRU (dépassement de plus de 3 m du profil le moins haut [n° 117]) ;
6. Considérant toutefois que le volume ainsi engendré ne porte pas atteinte aux immeubles avoisinants et que, dès lors, la dérogation est acceptable ;

AVIS FAVORABLE unanime

La dérogation suivante est accordée :

- dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Benjamin WILLEMS, *Président,*

Valérie PIERRE, *Représentante de la Commune,*

Luc SANCIAUME, *Représentant de la Commune,*

Clara BADELLA, *Représentante de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Catherine DE GREEF, *Représentante de BUP-Direction du Patrimoine culturel,*

Pierre SERVAIS, *Représentant de Bruxelles-Environnement,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*